



DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL
2 bis, rue Pierre de Coubertin
38360 SASSENAGE

**INDEMNITES D'ARBITRAGE APPLIQUABLES A COMPTER DU
1^{er} AOUT 2026 SUR LES COMPETITIONS DE DISTRICT**

INDEMNITÉS DE FONCTIONNEMENT

CHAMPIONNAT

- Seniors D1	40 €
- Seniors D2	37 €
- Arbitres assistants en seniors D1	30 €
- Seniors D3 et D4	35 €
- Seniors D5, Foot entreprise	31 €
- Jeunes :	
- U19	32 €
- U17	32 €
- U15	27 €
- U13	17 €
- Féminines à 11	30 €
- Féminines à 8	23 €
- Futsal : Match simple	28 €

PAIEMENT DES ARBITRES

- La péréquation est applicable sur les catégories seniors masculins de la **D1 à la D4 et jeunes U19D1, U17D1 et U15D1**. Le montant correspondant est imputé en fin de mois aux clubs.
- **U19 D2** réglé par le district (frais imputés sur le compte clubs).
- **Pour les autres catégories** (coupes incluses hors finales) les frais d'arbitrage sont à régler le jour du match par moitié entre les deux clubs sous présentation du reçu frais arbitre.

COUPES :

- Coupes Seniors :	
- Coupe de l'Isère + Challenge L. Gros Balthazard du 1 ^{er} tour au 1/8ème de finales	31 €
- Coupe de l'Isère + Challenge L. Gros Balthazard à partir des ¼ de finales	
• Arbitre central	38 €
• Arbitres assistants	27 €
- Coupes jeunes :	
- U19 Arbitre central	27 €
- U19 Arbitres assistants à partir des ¼ de finales	22 €
- U17 Arbitre central	27 €
- U17 Arbitres assistants à partir des ¼ de finales	22 €
- U15 Arbitre central	24 €
- U15 Arbitres Assistants à partir des ¼ de finales	19 €
- U13	17 €
- Coupe Féminines à 11	30 €
- Coupe Féminines à 8	23 €
- Coupe Futsal : Match simple	28 €

FORFAIT PLATEAUX FUTSAL :

Plateau à 4 équipes

Forfait jusqu'à 40km aller : 56€

Plateau à 5 équipes

Forfait jusqu'à 40km aller : 64€

Plateau à 6 équipes et +

Forfait jusqu'à 40km aller : 69€

(Au-delà de 40 km aller il sera ajouté l'indemnité minimum de déplacement de 40€)

INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT : (Calculées sur MAPPY par la voie la plus rapide)

- | | |
|---|---|
| • De 0 à 20 kms | 35€ |
| • De 21 à 30 kms | 40€ |
| • De 31 à 40 kms | 42€ |
| • De 41 à 50 kms | 47€ |
| • De 51 à 60 kms | 51€ |
| • De 61 à 70 kms | 54€ |
| • De 71 à 80 kms | 60€ |
| • De 81 à 90 kms | 66€ |
| • De 91 à 100 kms | 72€ |
| • + de 100kms (Kilométrage aller seulement) | 0,892 € du Km aller (avec un maximum de 89,20 €) |

**INDEMNITES D'OBSERVATIONS D'ARBITRES APPLIQUABLES A
COMPTER DU 1^{er} AOUT 2026 SUR LES COMPETITIONS DE DISTRICT**

INDEMNITÉS DE RAPPORT DE MATCH

Pour l'ensemble des rencontres : 20€

INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT : (Calculées sur MAPPY par la voie la plus rapide)

- | | |
|--|-----|
| • De 0 à 45 kms (aller) | 40€ |
| • + de 46kms (Kilométrage aller seulement) 0,892 € du Km aller (avec un maximum de 89,20 €) sous réserve de l'accord du président de la CDA lors de l'affectation de la désignation (cas particulier). | |